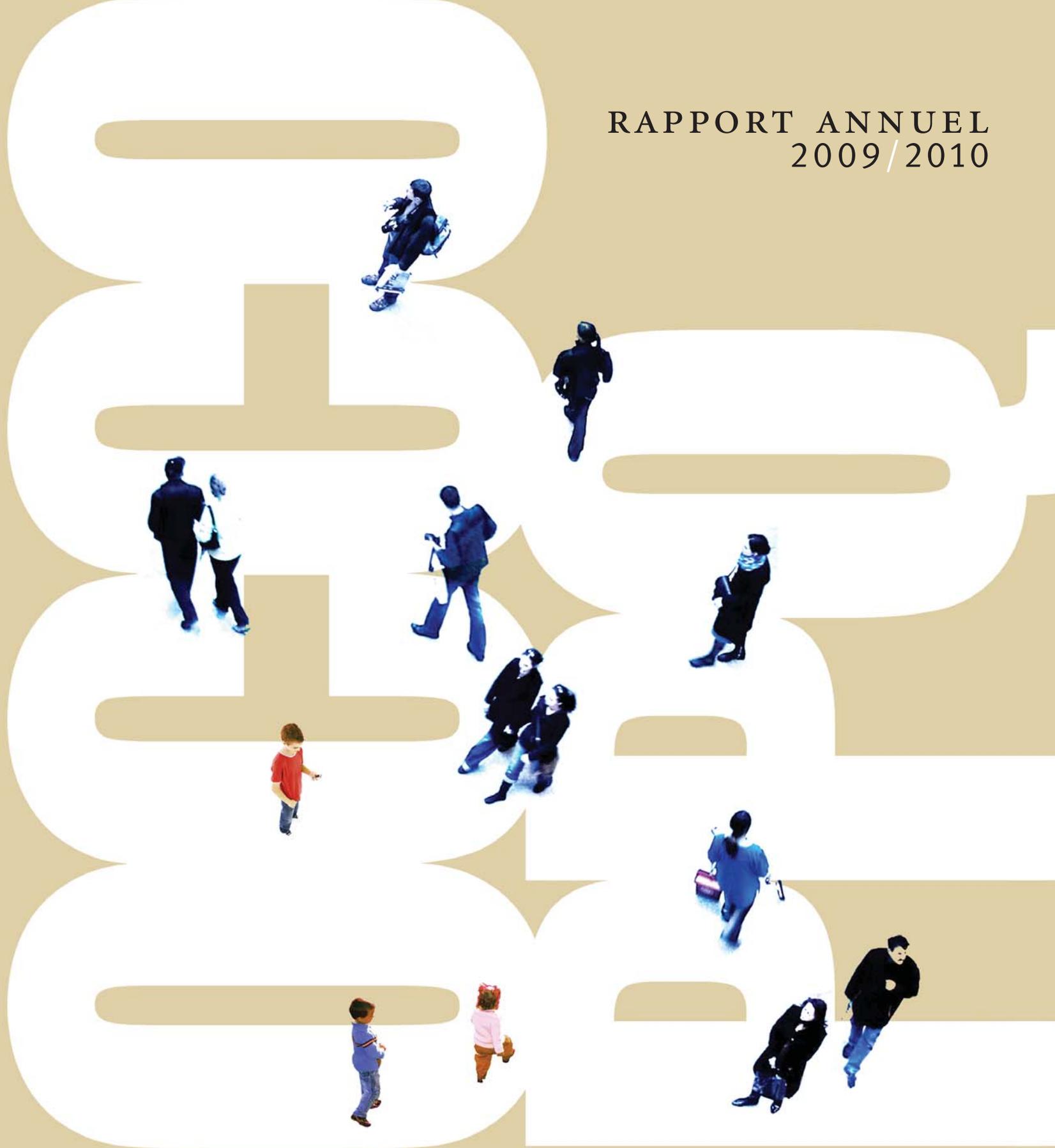


RAPPORT ANNUEL 2009/2010



Ordre
des conseillers
et conseillères
d'orientation



et des
psychoéducateurs et
psychoéducatrices
du Québec

UN ORDRE DEUX PROFESSIONS

TABLE DES MATIÈRES

2	LETTRES DE PRÉSENTATION
3	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE, SECTEUR ORIENTATION ET SECTEUR PSYCHOÉDUCATION
6	RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
9	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
12	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF
14	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
17	RAPPORT DU SYNDIC
19	COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE
21	CONSEIL DE DISCIPLINE
22	COMITÉ DE RÉVISION
22	CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES
22	ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE
23	COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE
25	ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS
26	COMITÉ DE LA FORMATION
27	ACCRÉDITATIONS
28	COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES
29	ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE
31	ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

LETTRES DE PRÉSENTATION

MONSIEUR YVON VALLIÈRES
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

KATHLEEN WEIL
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Québec, juin 2010

M^{re} KATHLEEN WEIL
Ministre de la Justice du Québec, Procureure générale, Notaire générale du Québec et Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

La présidente,
DIANE BLAIN-LAMOUREUX, PS.ÉD.
Montréal, juin 2010

M^{re} JEAN PAUL DUTRISAC
Président, Office des professions du Québec, Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,
DIANE BLAIN-LAMOUREUX, PS.ÉD.
Montréal, juin 2010

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE

LA PRÉSIDENTENCE

REGROUPANT DEUX PROFESSIONS DISTINCTES, L'ORDRE A MIS EN PLACE UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ADAPTÉE À SA RÉALITÉ. AINSI, LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT DE L'ORDRE REPRÉSENTENT CHACUN LEUR SECTEUR RESPECTIF À TITRE DE PRÉSIDENTS. ENSEMBLE, ILS CONSTITUENT LA PRÉSIDENTENCE. TOUTEFOIS, CELUI QUI EST ÉLU PRÉSIDENT DE L'ORDRE, AU SUFFRAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE PÉRIODE D'UNE ANNÉE, EN PRÉSIDE LES RÉUNIONS AINSI QUE CELLES DU COMITÉ EXÉCUTIF. CETTE STRUCTURE FAVORISE LA CRÉDIBILITÉ DES DIVERSES REPRÉSENTATIONS ET PERMET À L'ORDRE D'ASSURER EFFICACEMENT SON MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC.

SECTEUR ORIENTATION

Notre responsabilité fondamentale est d'assurer la protection du public. Nous y œuvrons par des moyens variés et terminons une année riche en ce sens. Nous sommes fiers de ces actions qui visent la qualité des services pouvant favoriser l'intégrité, le bien-être et l'épanouissement des personnes.

LA RÉFORME DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

L'événement majeur de l'année est sans contredit l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (projet de loi 21). Le législateur a tenu à assurer la disponibilité compétente de services professionnels où les besoins sont criants et où la capacité de protéger le public était jusqu'ici problématique. La loi modernise le libellé de notre champ de pratique et nous confie la réserve, partagée avec d'autres professionnels, de certaines activités et de la psychothérapie. Il définit un nouvel environnement interdisciplinaire, moins centré sur chaque profession et davantage sur les besoins des personnes.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Nous avons poursuivi nos efforts sur la formation initiale et continue. Notre Comité de la formation a été un forum sur l'évolution de la profession et des compétences qu'elle requiert, notamment à la lumière du projet de loi 21. Mais notre lien avec la communauté scientifique est allé bien au-delà : partenariat de recherche avec l'Université de Sherbrooke sur les compétences des c.o. en évaluation et contribution de chercheurs de trois universités à la rédaction du *Guide d'évaluation en orientation*. Le Québec est un chef de file des sciences de l'orientation et nous travaillons à en faire bénéficier le public.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE

La communauté professionnelle soutient l'identité professionnelle et la pensée éthique. Plusieurs actions ont contribué à la développer, comme les travaux devant éventuellement mener au retour à un ordre spécifique à la profession de c.o. Nous avons réalisé une tournée régionale sur notre énoncé de pertinence sociale, l'affirmation de ce qu'ensemble nous comptons apporter à la société.

L'enthousiasme de nos membres se traduit depuis deux ans par un retour à la croissance du membership et l'implication bénévole de plus de 150 membres dans l'action collective de l'Ordre.



LAURENT MATTE, c.o.,
président du secteur orientation de
l'OCCOPPQ, président de l'Ordre



DIANE BLAIN-LAMOUREUX, ps.éd.,
présidente du secteur psychoéducation de
l'OCCOPPQ, vice-présidente de l'Ordre

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

L'EXPRESSION PUBLIQUE DE LA PROFESSION

Nous souhaitons permettre au public de mieux connaître les enjeux de l'orientation et la réponse que peut y apporter la profession. Des prises de position de l'Ordre telles que l'avis au premier ministre du Québec sur sa *Stratégie d'action jeunesse* nous ont valu d'être cité comme partenaire du gouvernement du Québec pour l'intégration des personnes handicapées. Nous avons mené une campagne éclair auprès du milieu scolaire afin que les élèves puissent être rencontrés par des professionnels alors que c'était souvent problématique. Nous allons poursuivre par une interpellation sur les besoins d'orientation des jeunes et sur la nécessité que les services s'y arriment.

L'Ordre fait davantage entendre la voix des c.o., entre autres par la production d'une émission radiophonique hebdomadaire et par la 5^e édition de la Semaine québécoise de l'orientation.

LES PARTENARIATS

La complexité et la multiplicité des lieux d'intervention des c.o. constituent une réalité sur laquelle l'Ordre ne peut intervenir seul. C'est en misant sur nos liens de partenariat que nous avons cherché à améliorer notre capacité d'agir, particulièrement dans le monde de l'éducation. Nous avons aussi développé une gestion par projets avec des partenariats financiers, dont la Communauté virtuelle de partage avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cette approche, que nous poursuivrons, nous permet d'investir davantage dans la réalisation de notre mission et de mobiliser plus de collaborateurs.

AU-DELÀ DU QUÉBEC

Le dossier de la mobilité et les travaux menés par le Forum des ministres du marché du travail du Canada nous ont amenés à multiplier les échanges interprovinciaux où nous avons fait valoir notre système de protection du public ainsi que le développement de nos communautés professionnelle et scientifique. L'une et l'autre suscitent de nombreux commentaires positifs et placent le Québec dans un rôle de leader. En retour, ces échanges contribuent à notre propre développement.

L'orientation est au cœur de l'expérience humaine. Elle permet aux personnes de donner un sens à leur participation au monde, et permet aux collectivités de s'enrichir de l'épanouissement de chacun. Nous sommes conscients de sa valeur comme de la responsabilité professionnelle qu'elle implique. Cela nous inspire et nous motive à poursuivre notre mission au service de la société québécoise.

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

L'année 2009-2010 a été marquée par deux événements significatifs pour notre profession : l'adoption du projet de loi 21 et l'acceptation de notre démarche pour devenir un ordre autonome. Ma première année à titre de présidente fut passionnante : assister à la commission parlementaire, interagir avec les principaux partenaires du système professionnel et du monde du travail, entendre et comprendre de l'intérieur les enjeux liés à l'évolution des dossiers, travailler avec le personnel de l'Ordre, les bénévoles et les professeurs d'université et rencontrer des membres de divers milieux de pratique, et ce, de partout au Québec. J'ai donc pu m'investir avec un intérêt soutenu et avec l'objectif d'apporter ma contribution personnelle à l'évolution de notre profession.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

LES TRAVAUX LIÉS AU PROJET DE LOI 21

L'adoption du projet de loi 21 marque un point tournant pour notre profession qui est reconnue comme un acteur de premier plan dans le champ de l'adaptation auprès des clientèles en difficulté. Cependant, les travaux pour sa mise en place continuent à solliciter une participation importante des représentants de l'Ordre, entre autres, pour la rédaction du guide explicatif et pour la table d'analyse sur l'intégration des techniciens au système professionnel.

Depuis septembre 2009, nous avons participé aux nombreuses rencontres de cette table et avons aussi rencontré les partenaires interpellés par les changements introduits par le projet de loi. Concernant l'hypothèse d'intégration des techniciens en éducation spécialisée à l'Ordre, le positionnement du Conseil d'administration et de la présidence demeure une attitude d'ouverture et de recherche de solutions.

S'il y avait intégration des techniciens, l'objectif serait de trouver un équilibre entre la protection du public, la reconnaissance des compétences des uns et des autres et la mise en place de conditions pour favoriser l'actualisation du projet de loi. Ce processus doit tenir compte de multiples facteurs, notamment le partage ou non des activités réservées, la question des bacheliers d'après 2004, l'éventualité d'une représentation proportionnelle des techniciens. Au cours de la prochaine année, ce dossier demeurera prioritaire et l'état actuel de l'avancement des travaux ne permet pas de présumer de ses conclusions.

LA TOURNÉE DE LA PRÉSIDENTE

Il était très important pour moi d'élargir mes contacts directs avec le plus grand nombre de membres et d'entendre leurs opinions et leurs questions sur les dossiers en cours et sur les particularités régionales de leur travail. La tournée m'a menée jusqu'à maintenant dans sept régions différentes et trois autres seront visitées. L'accueil a été chaleureux, les échanges conviviaux. Plusieurs enjeux ont été soulevés : niveaux de compétences et de responsabilités reconnus par les employeurs, équilibre entre les tâches d'évaluation et d'accompagnement auprès de la clientèle, partage des activités entre les intervenants de diverses formations. Il a été très agréable de rencontrer personnellement de nombreux psychoéducateurs et de constater leur engagement envers les personnes en difficulté. Pour les années à venir, nous souhaitons poursuivre le dialogue amorcé tant par d'autres tournées que par le développement accru de moyens interactifs de communication afin que les membres en région bénéficient d'un meilleur accès aux instances du siège social.

Pour conclure, je tiens à souligner l'excellence du travail du personnel qui, tout en assurant le fonctionnement régulier de l'Ordre, a fait face à un défi de taille avec les changements majeurs du système informatique. Ce virage a été réalisé avec succès et a été coordonné par Madame Renée Verville, directrice générale, qui a été beaucoup sollicitée au cours de la dernière année. Sa connaissance des dossiers et sa finesse d'analyse des enjeux m'ont été d'un grand soutien. Ce fut un plaisir de travailler avec elle et avec tous les membres de l'équipe. Enfin, je souhaite remercier les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour leur implication et leur collaboration sans cesse renouvelées en cette première année de présidence. Leur soutien fut appréciable dans l'ensemble des dossiers.

Quoique l'avenir nous réserve encore de nombreux défis, dont celui de l'accession à un ordre autonome, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous les envisageons. La création de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec nous donnera une belle opportunité de faire connaître les caractéristiques de notre travail tant auprès des employeurs qu'auprès du grand public.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



RENÉE VERVILLE, C.O., M.A.P.,
directrice générale et secrétaire de
l'OCCOPPQ



MARTINE LACHARITÉ, C.O.,
directrice générale adjointe de
l'OCCOPPQ

L'ANNÉE 2009-2010 A ÉTÉ MARQUÉE PAR L'AUTONOMIE DES DEUX SECTEURS SE DIRIGEANT AINSI VERS LA CRÉATION DE DEUX ORDRES DISTINCTS. NOUS AVONS, À TRAVERS CE MODE DE FONCTIONNEMENT, CONTINUÉ À ASSURER NOTRE MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC ET À RÉALISER LES OBJECTIFS PRÉVUS AU PLAN D'ACTION 2009-2010.

PROCESSUS DE CRÉATION DE DEUX ORDRES DISTINCTS

Nos démarches auprès de l'Office des professions du Québec vers la reconnaissance légale de deux ordres distincts se sont poursuivies. Les travaux conjoints entre l'Ordre et l'Office ont résulté en un projet de retrait des psychoéducateurs de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec et en un projet de lettres patentes pour la constitution de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Ces deux projets ont été approuvés par l'OCCOPPQ. Les prochaines étapes devraient se dérouler au printemps. L'échéancier sera vraisemblablement respecté et nous conduira vers l'aboutissement du processus législatif à l'automne 2010.

Chacun des secteurs travaille de façon autonome pour ce qui touche l'inspection professionnelle, l'admission, la formation continue et les projets de développement de la profession. Les services des communications sont distincts tout en assurant un service général pour les communications relevant de l'Ordre. L'affectation du personnel professionnel et de soutien des deux secteurs est maintenant terminée.

Une nouvelle base de données de gestion des membres a été implantée. Celle-ci permet, entre autres, la possibilité à nos membres d'effectuer le paiement en ligne de la cotisation et des activités de formation et de mettre à jour leur dossier. Elle a été conçue de façon à permettre de séparer les données (c.o. et ps.éd.). Nous avons entrepris des démarches pour ce qui est de la séparation physique. Nous envisageons de partager des locaux tout en ayant nos espaces respectifs.

MODERNISATION DES PROFESSIONS EN SANTÉ MENTALE ET EN RELATIONS HUMAINES

À la suite de l'adoption du projet de loi 21 en juin 2009, l'Office des professions a mis en action divers chantiers pour préparer le processus de sa mise en vigueur. Nous avons collaboré activement à l'élaboration du guide explicatif de la loi en collaboration avec l'ensemble des ordres touchés par le projet de loi.

Afin d'uniformiser certaines dispositions du projet de loi 21, le secteur psychoéducation a commencé des travaux conjoints avec l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.

SECTEUR ORIENTATION

Dans le dossier de l'entente France-Québec, en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, il nous est impossible d'aller plus loin dans l'établissement d'arrangements de reconnaissance mutuelle pour la profession de conseiller d'orientation. Le ministère des Relations internationales nous a confirmé que les conseillers d'orientation dans les établissements scolaires français sont des agents publics du Ministère de l'éducation nationale. Ils sont recrutés par voie de concours ouverts seulement aux citoyens français.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

En décembre 2009, les membres du Conseil d'administration du secteur orientation ont convenu d'entreprendre une importante démarche de planification stratégique pour la période 2011-2014 afin d'avoir des orientations stratégiques opérationnelles permettant de préparer la venue du nouvel Ordre. Un comité composé du président, de la directrice générale adjointe et de trois administrateurs a été constitué.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le développement des compétences de nos membres s'est retrouvé dans nos priorités à l'intérieur de notre plan d'action. Nous avons poursuivi le développement des chantiers amorcés l'an dernier. Le groupe de travail sur le *Guide d'évaluation* a poursuivi ses travaux qui aboutiront par une présentation d'une première version du guide au colloque de l'Ordre en juin 2010. Pour terminer ce guide, pour sa diffusion et sa traduction de même que pour l'élaboration d'une activité de formation, nous avons obtenu une subvention du *Canadian Education and Research Institute for Counselling* (CERIC). Par ailleurs, avec le soutien financier du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la communauté virtuelle de partage pour les professionnels de l'orientation des écoles secondaires a pris son envol et est devenue un outil virtuel incontournable qui permet de centraliser l'information et de donner accès à des outils d'intervention. Une section particulière a été développée pour la clientèle à besoin particulier dans les écoles. Des activités de formation variées ont aussi été offertes aux conseillers d'orientation.

RAYONNEMENT

La 5^e édition de la Semaine québécoise de l'orientation, sous le thème *Exploiter ses atouts en période d'incertitude*, a atteint ses objectifs de visibilité auprès du grand public. Plus de 50 conférences et activités ont été offertes par des conseillers d'orientation dans toutes les régions du Québec et plus d'une cinquantaine d'interventions médiatiques ont été diffusées dans les médias écrits et électroniques.

Cette année a vu naître un projet important pour la visibilité de la profession. Il s'agit de la diffusion d'émissions hebdomadaires sur les ondes de Radio Ville-Marie. L'objectif était de contribuer à une meilleure connaissance de l'expertise de l'orientation et des conseillers d'orientation auprès des adultes, des parents, des travailleurs, des employeurs, des retraités et préretraités. Trente-huit longues entrevues ont été données par 31 conseillers et conseillères d'orientation et 20 capsules du président ont été réalisées sur des sujets variés touchant les problématiques de l'orientation.

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Une pénurie de psychoéducateurs est à prévoir dans les prochaines années. C'est pourquoi la venue de nouveaux programmes en psychoéducation permettra l'augmentation de diplômés admissibles. Dans ce contexte, nous avons participé au Comité d'élaboration des programmes de baccalauréat et de maîtrise en psychoéducation à l'Université Laval. Le programme de baccalauréat admettra sa première cohorte en septembre 2010 et le programme de maîtrise en septembre 2011. Des démarches seront entamées en 2011 pour que le diplôme de l'Université Laval soit ajouté à la liste des diplômes donnant

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

droit au permis de psychoéducateur. Présentement, il n’y a aucune université anglophone qui dispense de programme en psychoéducation. Nous croyons à l’importance de développer un programme en anglais afin que la communauté anglophone soit mieux desservie et, dans ce but, nous avons amorcé des démarches auprès de l’Université Concordia et de l’Université McGill afin qu’un programme soit développé.

Nous avons poursuivi notre offre de formation sur le *Guide d’évaluation psychoéducative*. Nous nous sommes efforcés de rejoindre les psychoéducateurs de toutes les régions du Québec pour présenter les fondements de ce guide. En même temps, dans plusieurs milieux, des psychoéducateurs se sont mobilisés pour ajuster leur pratique à ce cadre de référence. C’est à partir de ces expériences que nous avons préparé un mini-colloque qui se tiendra en juin 2010, lequel constitue une suite à ce mouvement de formation et d’appropriation.

Dans la foulée des actions entourant la publication du *Guide d’évaluation psychoéducative*, nous avons continué nos travaux sur l’élaboration du *Guide sur la pratique des psychoéducateurs en santé mentale enfance-jeunesse*. Celui-ci devrait être publié au cours de l’automne 2010. Nous avons également débuté la rédaction du *Guide sur la pratique des psychoéducateurs en milieu scolaire*.

Le développement des compétences des psychoéducateurs est au cœur de nos préoccupations. Plusieurs activités de formation continue ont donc été offertes à nos membres. À ces activités s’est ajouté le colloque du secteur psychoéducation ayant pour thème *La rigueur... sous toutes ses formes*. L’objectif de ce colloque était de faire voir l’importance de la rigueur sur l’ensemble des opérations professionnelles. Le colloque a permis des échanges entre les chercheurs et les praticiens et il a favorisé l’interaction entre ces acteurs concernés par l’amélioration des compétences.

Le colloque a été un moment privilégié pour rendre hommage à Marcel Renou, qui a marqué l’histoire de la psychoéducation et de l’Ordre. De nombreuses personnes ont fait des témoignages permettant de retracer le parcours de cet homme exceptionnel. L’humour, l’émotion et la reconnaissance teintaient les propos de tous.

Par ailleurs, dans le cadre de la planification des Journées de la psychoéducation, nous avons mandaté une firme pour former un *focus group* afin d’alimenter ce projet et d’autres éléments de communication. Les résultats nous ont amenés à reporter la tenue de l’événement et à orienter nos communications différemment. Un plan de communication triennal sera élaboré à partir des éléments ressortis de ce *focus group* et prendra appui sur la planification stratégique 2011-2014.

CETTE ANNÉE, LA RÉALISATION DE NOS PRINCIPALES ACTIVITÉS A ÉTÉ RENDUE POSSIBLE GRÂCE AU SOUTIEN DU CONSEIL D’ADMINISTRATION, DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DES NOMBREUX BÉNÉVOLES QUI GRAVITENT AUTOUR DE L’ORDRE. NOUS TENONS À LES REMERCIER SINCÈREMENT POUR LEUR APPORT.

DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENTS IMPORTANTS, LE TRAVAIL DU PERSONNEL DE L’ORDRE EST À SOULIGNER. LE DÉVOUEMENT ET L’IMPLICATION DE CHACUN ONT FAIT EN SORTE QUE NOUS AVONS PU RÉALISER LES OBJECTIFS FIXÉS. NOUS LES REMERCIONS POUR LEUR EXCELLENT TRAVAIL.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION VEILLE À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET À L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU *CODE DES PROFESSIONS* ET DES RÈGLEMENTS DE L'ORDRE. IL DÉFINIT ÉGALEMENT LES GRANDES ORIENTATIONS. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A TENU CINQ RÉUNIONS RÉGULIÈRES ET UNE RÉUNION EXTRAORDINAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 2009-2010.

LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LES 22 ET 23 MAI 2009, MONSIEUR LAURENT MATTE, C.O., A ÉTÉ ÉLU PRÉSIDENT DE L'ORDRE AU SUFFRAGE DES ADMINISTRATEURS, ET CE, POUR UNE PÉRIODE D'UN AN.

LES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2009-2010

SECTEUR ORIENTATION

MARTINE MORIN, c.o., Section I : Bas-St-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord (élue en mai 2008, jusqu'en mai 2009)

JOSÉE SENNEVILLE, c.o., Section I : Bas-St-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord (nommée en mai 2009)

LIETTE GOYER, c.o., et ALAIN DUBOIS, c.o., Section II : Capitale nationale et Chaudière-Appalaches (élus en mai 2009)

JOSÉE BEAUSÉJOUR, c.o., Section III : Mauricie et Centre-du-Québec (élue en mai 2008)

LAURENT MATTE, c.o., et LUCIE LAMARCHE, c.o., Section IV : Estrie et Montérégie (élus en mai 2009)

ÉRIK BEAULIEU, c.o., et CLAUDE NADON, c.o., Section V : Montréal (élus en mai 2008)

JOSÉE LANDRY, c.o., Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière (élue en mai 2009)

MICHEL TURCOTTE, c.o., Section VII : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (élu en mai 2008)

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

ÉRIKA FORTIN, ps.éd., Section I : Bas-St-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord (élue en mai 2008)

MARC BERGERON, ps.éd., Section II : Capitale nationale et Chaudière-Appalaches (élu en mai 2009)

BRIGITTE ALARIE, ps.éd., Section III : Mauricie et Centre-du-Québec (élue en mai 2008)

JEAN-PIERRE ROBIN, ps.éd., Section IV : Estrie et Montérégie (élu en mai 2009)

RICHARD CHAGNON, ps.éd., Section IV : Estrie et Montérégie (nommé en mai 2009)

DENIS LECLERC, ps.éd., Section V : Montréal (élu en mai 2008, jusqu'en septembre 2009)

DIANE BLAIN-LAMOUREUX, ps.éd., Section V : Montréal (nommée en mai 2009)

ÉRIKA AMSTERDAM, ps.éd., Section V : Montréal (nommée en décembre 2009)

MARYSE BEAUDOIN, ps.éd., et ALESSANDRO ORSI, ps.éd., Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière (élus en mai 2009)

GABRIELLE THIVIERGE, ps.éd., Section VII : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (élue en mai 2008)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS

RENÉ BRISSON (nommé en novembre 2008)

PIERRE R. TREMBLAY (nommé en mai 2009)

ANDRÉ ROY (nommé en mai 2008)

MICHEL PAQUETTE (nommé en mars 2009)

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S'EST TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2009 ET A RENDU COMPTE DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PERMETTANT DE RENDRE COMPTE DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2009 AU 31 MARS 2010 SE TIENDRA LE 16 SEPTEMBRE 2010.

LES ADMINISTRATEURS ONT NOTAMMENT :

- ▶ élu parmi leurs membres quatre représentants pour siéger au Comité exécutif : Diane Blain-Lamoureux, ps.éd., vice-présidente; Alain Dubois, c.o., conseiller, Jean-Pierre Robin, ps.éd., conseiller et André Roy, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec. Laurent Matte, c.o., président de l'Ordre, est d'office membre et président de ce comité;

DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- ▶ adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009;
- ▶ résolu de recommander à l'assemblée générale annuelle de choisir la firme Allaire, de Carufel, c.a. pour effectuer la vérification de l'exercice 2009-2010;
- ▶ résolu d'ajuster le montant des jetons de présence selon le pourcentage d'augmentation des échelles salariales, chaque année;
- ▶ résolu d'octroyer une augmentation de salaire de 2,5 % aux employés pour l'exercice financier 2010-2011;
- ▶ adopté les plans d'action de chacun des secteurs pour l'année 2010-2011;
- ▶ adopté les prévisions budgétaires 2010-2011 établies selon le principe de l'autonomie financière pour chacun des secteurs;
- ▶ résolu de proposer à l'assemblée générale une augmentation de la cotisation de 9,33 \$ pour 2010-2011, soit selon le pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation;

- ▶ résolu d'adopter les modifications à la section IV-2 de la Politique 07-01 concernant les comités d'affaires professionnelles et les groupes de travail;
- ▶ résolu que toute visite de vérification de la pratique d'un membre subséquente à une première visite et requise par la négligence du membre à se conformer aux recommandations du CIP engage des frais de 100 \$ à la charge du membre fautif;
- ▶ résolu de modifier la Politique 01-01 relative à la cotisation, à l'inscription au Tableau des membres et aux frais exigibles et la Politique 02-01 des Frais de séjour et de déplacement;
- ▶ résolu d'adopter le Plan d'action 2010-2011 de chacune des professions;
- ▶ résolu d'octroyer le Mérite du CIQ 2010 à Louise Lévesque-Vachon, c.o.;

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET NORMES

- ▶ résolu de demander à l'Office des professions et à la ministre responsable de l'application des lois professionnelles de procéder à la scission de l'OCCOPPQ par une modification du décret d'intégration des psychoéducateurs et à la constitution d'un ordre pour la profession de psychoéducateur par lettres patentes;
- ▶ résolu d'adopter les décisions touchant la séparation de l'Ordre, à savoir, pour chacun des ordres : la désignation, le champ d'exercice, les activités réservées, les titres réservés, les abréviations réservées, la composition du Conseil d'administration et la durée du mandat initial des administrateurs, le mandat du président, la nomination de la secrétaire de l'Ordre, la nomination du syndic, l'endroit du siège social, la cotisation;

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ▶ nommé subséquemment M^c Julie Martin et M^c Marie-Chantal Lafrenière comme secrétaire au Conseil de discipline, au Comité de révision des plaintes et au Conseil d'arbitrage, en remplacement de M^c Geneviève Roy en congé de maternité;
- ▶ nommé Robert Turbide, ps.éd., comme syndic de l'Ordre à compter du 1^{er} octobre 2009, pour un mandat de trois ans;
- ▶ nommé Louise Lévesque-Vachon, c.o., comme experte pour accompagner les membres du bureau du syndic à compter du 1^{er} octobre 2009;
- ▶ nommé Marie-Claude Hurtubise, c.o., Yves Lecours, c.o., Louise St-Pierre, c.o. et Annie Poirier, ps.éd., comme syndics adjoints pour un mandat de trois ans;
- ▶ nommé les membres des comités statutaires et un délégué au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF);
- ▶ nommé un syndic *ad hoc* pour une enquête particulière;
- ▶ résolu de préparer un projet de Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle;
- ▶ résolu d'adopter le rapport annuel 2008-2009;
- ▶ adopté le programme de surveillance générale de la pratique pour 2010-2011 de chacun des secteurs;
- ▶ nommé le futur Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec gardien des documents de l'OCCOPPQ;

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- ▶ adopté le programme de formation continue pour 2009-2010 pour chacun des secteurs;
- ▶ résolu d'accorder la bourse de doctorat 2009, secteur orientation, à Ilia Essopos, c.o., et au secteur psychoéducation à Françoise Fortin, ps.éd., tel qu'il a été recommandé par les membres des jurys respectifs;
- ▶ résolu d'adopter la politique éditoriale du magazine *en pratique* – exercice professionnel de la psychoéducation;
- ▶ résolu de proposer la candidature de Marcel Renou, ps.éd., pour le Prix du CIQ 2010;
- ▶ résolu de nommer Nathalie Verret, c.o., comme représentante de l'Ordre sur le comité organisateur du Salon Éducation Emploi de Québec.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

LE COMITÉ EXÉCUTIF, ÉLU ANNUELLEMENT PARMIS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EST CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION COURANTE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET PEUT EXERCER TOUS LES POUVOIRS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LUI DÉLÈGUE.

POUR L'EXERCICE 2009-2010, LE COMITÉ EXÉCUTIF ÉTAIT FORMÉ DU PRÉSIDENT LAURENT MATTE, C.O., DE LA VICE-PRÉSIDENTE DIANE BLAIN-LAMOUREUX, PS.ÉD., DES CONSEILLERS ALAIN DUBOIS, C.O., ET JEAN-PIERRE ROBIN, PS.ÉD., ET DE L'ADMINISTRATEUR NOMMÉ ANDRÉ ROY. IL A ACCUEILLI DEUX ADMINISTRATRICES EN TANT QU'OBSERVATRICES, SOIT JOSÉE LANDRY, C.O., ET BRIGITTE ALARIE, PS.ÉD.

Pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, le Comité exécutif a tenu sept réunions régulières. Outre les recommandations faites au Conseil d'administration, le Comité exécutif a notamment :

DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES

- ▶ dans le cadre du projet de loi 21, nommé Laurent Matte, c.o., et Diane Blain-Lamoureux, ps.éd., membres du réseau des répondants,
- ▶ nommé Renée Verville, c.o., M.A.P., et Martine Lacharité, c.o., au comité de rédaction du guide explicatif,
- ▶ nommé Alain Dubois, c.o., et Louise Dubé, ps.éd., pour siéger au Conseil consultatif interdisciplinaire sur l'exercice de la psychothérapie,
- ▶ nommé Diane Blain-Lamoureux, ps.éd., et Renée Verville, c.o., M.A.P., à la table d'analyse de la situation des techniciens;
- ▶ résolu de nommer, sur délégation de pouvoir du Conseil d'administration, les conseillers d'orientation Andrée Godin, Geneviève Proteau, Geneviève Dupont, Amélie Gendron, Stéphanie Bourque et Denis Fafard comme membres du Comité des admissions par équivalence;
- ▶ entendu une candidate à l'admission par équivalence et résolu de maintenir la décision du Comité des admissions par équivalence au secteur orientation;
- ▶ entendu une candidate à l'admission par équivalence et résolu de maintenir la décision du Comité des admissions par équivalence au secteur psychoéducation;

- ▶ entendu un candidat à l'admission par équivalence et résolu de demander au Comité des admissions par équivalence du secteur psychoéducation de réévaluer le dossier et d'étudier la possibilité de lui émettre un permis restrictif temporaire avec restriction quant à la clientèle;
- ▶ résolu d'imposer un stage de perfectionnement avec limitation d'exercice à un conseiller d'orientation à la suite de la recommandation du Conseil de discipline et nommé son superviseur;
- ▶ résolu d'imposer un stage de perfectionnement à un psychoéducateur à la suite d'une recommandation du Comité d'inspection professionnelle;

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

ET FINANCIERS

- ▶ résolu d'autoriser la coordonnatrice des services administratifs à effectuer des transferts de fonds pour faciliter la gestion de trésorerie;
- ▶ résolu d'adopter les prévisions budgétaires et les frais d'inscription du Colloque des conseillers d'orientation 2010;
- ▶ résolu de contribuer financièrement au projet de recherche sur les pratiques des c.o. en psychométrie pour un montant de 4 000 \$;
- ▶ résolu d'accorder des jetons de présence aux membres du Comité des admissions par équivalence des deux secteurs, de la même valeur que ceux offerts aux membres du Comité d'inspection professionnelle;

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- ▶ nommé les membres des jurys des prix professionnels et scientifiques 2009 des deux secteurs;
- ▶ résolu de former un groupe de travail des conseillers d'orientation dans les organisations et un groupe de travail des conseillers d'orientation sur la reconnaissance des acquis et des compétences;
- ▶ nommé les membres des groupes de travail des c.o. et des comités d'affaires professionnelles des psychoéducateurs;
- ▶ nommé Mireille Moisan, c.o., comme déléguée de l'Ordre au Comité consultatif de Repères;
- ▶ résolu de décerner le Prix scientifique 2009 du secteur orientation à Marcelle Gingras, c.o., Pierrette Dupont et Bernard Tétreau;
- ▶ résolu de décerner le Prix professionnel 2009 du secteur orientation à Isabelle Michaud, c.o.;
- ▶ résolu d'accréditer à la pratique de la psychothérapie cinq conseillers d'orientation et trois psychoéducateurs, tel que recommandé par le Comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie;
- ▶ résolu d'accorder la prolongation de l'engagement à deux conseillères d'orientation pour la pratique de la médiation familiale, tel que recommandé par le COAMF.

PERSONNEL DE L'ORDRE

DIRECTION GÉNÉRALE

RENÉE VERVILLE, c.o., M.A.P.,
directrice générale et secrétaire

MARTINE LACHARITÉ, c.o.,
directrice générale adjointe

DENISE NOËL, secrétaire à la présidence et aux
communications, secteur psychoéducation

MÉLANIE CHAGNON, secrétaire à la direction
et aux communications, secteur orientation

M^E GENEVIÈVE ROY, conseillère juridique
(en congé depuis septembre 2009)

M^E JULIE MARTIN, conseillère juridique
(septembre 2009 à janvier 2010)

M^E MARIE-CHANTAL LAFRENIÈRE,
conseillère juridique (depuis janvier 2010)

ADMISSION, INSPECTION, DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

RICHARD LOCAS, c.o., chargé d'affaires
professionnelles et coordonnateur à l'inspection
professionnelle, secteur orientation

CLAUDE PAQUETTE, ps.éd., chargé d'affaires
professionnelles et coordonnateur à l'inspection
professionnelle, secteur psychoéducation

DOMINIQUE TRUDEL, ps.éd., Ph.D., responsable de
la formation continue et chargée d'affaires profes-
sionnelles, secteur psychoéducation

MÉLANY BESNER, secrétaire à l'admission et aux
affaires professionnelles, secteur psychoéducation

FRANCINE POULIOT, secrétaire à l'admission,
secteur orientation

LISE PIGEON, secrétaire à l'inspection professionnelle
et au Bureau du syndic, secteur orientation

PIERRETTE SAVARD, secrétaire à l'inspection
professionnelle et au Bureau du syndic,
secteur psychoéducation

SERVICES ADMINISTRATIFS

MICHELINE CHASSÉ, responsable des services
administratifs (jusqu'en juillet 2009)

SUZANNE LACROIX-PICHÉ, coordonnatrice des
services administratifs (depuis juillet 2009)

FRANCINE POULIOT, secrétaire-réceptionniste

SYLVIANE BESNER, commis aux services
administratifs

SERVICES DES COMMUNICATIONS

DIANE TREMBLAY, c.o., coordonnatrice aux
communications, secteur orientation

JAËLLE HÉROUX, responsable des communications,
secteur psychoéducation

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Section	Région administrative	Total C.O.		Total PS.ÉD.		Total Région	Total Section
I	Bas-St-Laurent (1)	64	203	80	203	144	406
	Saguenay-Lac-St-Jean (2)	80		70		150	
	Côte-Nord (9)	30		26		56	
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	29		27		56	
II	Québec (3)	500	650	166	249	666	899
	Chaudière-Appalaches (12)	150		83		233	
III	Mauricie (4)	76	127	215	347	291	474
	Centre-du-Québec (17)	51		132		183	
IV	Estrie (5)	156	464	271	842	427	1306
	Montérégie (16)	308		571		879	
V	Montréal (6)	543	543	788	788	1331	1331
VI	Laval (13)	50	218	151	484	201	702
	Lanaudière (14)	70		142		212	
	Laurentides (15)	98		191		289	
VII	Outaouais (7)	65	98	133	300	198	398
	Abitibi-Témiscamingue (8)	26		154		180	
	Nord-du-Québec (10)	7		13		20	
	Hors Québec	59	59	35	35	94	94
	Total des membres	2362		3248		5610	5610

Total femmes c.o.	1790
Total hommes c.o.	572
Total femmes ps.éd.	2729
Total hommes ps.éd.	519

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie.

Moyen de garantie	Nombre de membres				Montant prévu de la garantie	
	C.O.	C.O. et PS.ÉD.	PS.ÉD.	TOTAL	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	1443	5	1527	2975	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	917	4	1714	2635	—	—

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INSCRIPTION AU TABLEAU AU 31 MARS 2010

C.O.	C.O. et PS.ÉD.	PS.ÉD.	Total
------	----------------	--------	-------

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Permis réguliers	89	0	145	234
Permis restrictifs temporaires	11	0	33	44
Permis restrictifs temporaires révoqués	2	0	4	6

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Membres inscrits au Tableau (31/03/2009)	2309	7	3174	5490
Nouvelles inscriptions	117	2	168	287
Réinscriptions	94	0	132	226
Radiations non-paiement	75	0	121	196
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0	0	0	0
Inspection avec limitation du droit d'exercice	1	0	0	1
Inspection avec suspension du droit d'exercice	0	0	0	0
Démissions	98	0	97	195
Décès	1	0	1	2
Total des membres au 31 mars 2010	2346	9	3255	5610
Permis restrictifs temporaires	13	0	39	52

CLASSEMENT DE COTISATION

(Dates des versements : 1/4, 1/5, 1/6 et 1/7)

	C.O.	C.O. et PS.ÉD.	PS.ÉD.	Total	Cotisation
Membres réguliers	1718	9	2622	4349	444 \$
Membres recrues, 1 ^{re} année	111	0	108	219	111 \$
Membres recrues, 2 ^e année	104	0	95	199	222 \$
Membres recrues, 3 ^e année	93	0	76	169	333 \$
Membres non en exercice	124	0	282	406	111 \$
Membres hors Québec	34	0	18	52	111 \$
Membres hors Canada	6	0	8	14	111 \$
Membres émérites	7	0	4	11	-\$
Membres à vie	86	0	0	86	-\$
Membres retraités	77	0	28	105	39,43 \$
Total au 31 mars 2010	2360	9	3241	5610	

ÉTUDIANTS ASSOCIÉS

Secteur orientation	185
Secteur psychoéducation	246
Total au 31 mars 2010	431

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES MILIEUX DE TRAVAIL

Milieu de travail	C.O.	PS.ÉD.	TOTAL	%
Éducation	1073	1036	2109	45 %
Primaire	18	498	516	
Secondaire	480	291	771	
Secondaire - adultes	199	40	239	
Centre administratif	51	73	124	
Cégep	200	49	249	
Cégep - éducation des adultes	12	10	22	
Université	41	69	110	
Université (consultation)	72	6	78	
Petite enfance	2	46	48	1 %
Emploi	357	24	381	8 %
Organisme de développement en employabilité	309	21	330	
Emploi-Québec	48	3	51	
Centre de réadaptation	43	361	404	8,6 %
Compagnie d'assurances	8	4	12	
CSST - SAAQ - IVAC	11	9	20	
Centres de réadaptation	24	348	372	
Centres hospitaliers	19	141	160	3,3 %
Centres jeunesse	5	363	368	7,7 %
CLSC	8	528	536	11 %
CHSLD	1	16	17	0,4 %
Organismes communautaires	25	89	114	2,4 %
Fonction publique et organismes	84	44	128	2,7 %
Compagnies et entreprises	50	18	68	1,4 %
Cabinet-conseil (à temps plein)	272	86	358	7,6 %

RAPPORT DU SYNDIC

L'ORDRE ADMINISTRE DEUX PROFESSIONS DISTINCTES. LE BUREAU DU SYNDIC TRAITE LES DOSSIERS D'UNE FAÇON SPÉCIFIQUE À L'UNE OU L'AUTRE DES DEUX PROFESSIONS, SOIT L'ORIENTATION, SOIT LA PSYCHOÉDUCATION. LE PRÉSENT RAPPORT INTÈGRE LES DEUX PROFESSIONS.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, le Bureau du syndic a ouvert 11 nouveaux dossiers d'enquête.

Sept demandes d'information générale provenant du public ou de membres ont aussi été traitées par le Bureau du syndic. Aucune de ces demandes n'a donné lieu à l'ouverture de dossiers d'enquête. En date de ce jour, aucune demande n'est en suspens ou en attente de complément d'information.

Une demande d'accès à l'information en vertu du régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels a par ailleurs été reçue au cours de la période. La demande a été traitée dans le délai réglementaire.

Si l'on inclut les 11 nouveaux dossiers d'enquête à ceux qui étaient toujours actifs au 1^{er} avril 2009, le Bureau du syndic a agi dans 33 dossiers d'enquête au cours de la période visée (Tableau 1).

En cours d'année, 22 dossiers d'enquête ont été fermés. Un dossier a fait l'objet d'une référence au Comité d'inspection professionnelle pour une inspection particulière sur la compétence. Des recommandations ont été adressées aux membres intimés dans 15 dossiers. Quatre dossiers ont fait l'objet d'une demande d'avis au Comité de révision des plaintes à la suite des décisions rendues; les décisions des syndics adjoints ont été retenues dans ces dossiers. Aucun dossier d'enquête n'a été réglé par conciliation.

Aucune plainte n'a été déposée devant le Conseil de discipline. Un dossier (secteur orientation) a été clos à la suite d'une décision sur sanction rendue par le Conseil de discipline. Les recommandations du syndic adjoint ont été retenues.

PENDANT LA PÉRIODE VISÉE, LE BUREAU DU SYNDIC ÉTAIT CONSTITUÉ DES MEMBRES SUIVANTS :

LOUISE LÉVESQUE-VACHON, c.o.,
syndic (retraîtée depuis le 1^{er} octobre 2009)

ROBERT TURBIDE, ps.éd.,
syndic (depuis le 1^{er} octobre 2009)

GILLES BERGERON, ps.éd.,
syndic adjoint

MARIE-CLAUDE HURTUBISE, c.o.,
syndic adjointe

YVES LECOURS, c.o.,
syndic adjoint

ANNIE POIRIER, ps.éd.,
syndic adjointe

LOUISE ST-PIERRE, c.o.,
syndic adjointe

RAPPORT DU SYNDIC

Tableau 1	Bilan des dossiers traités au cours de l'exercice 2009-2010			
	Dossiers ouverts durant la période	Membres touchés	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2010
Enquêtes disciplinaires	11	11	22	11

Les sources des 11 nouvelles demandes d'enquête sont énumérées dans le tableau qui suit.

Tableau 2	Sources des demandes d'enquête reçues en 2009-2010	
Sources	Orientation	Psychoéducation
Client ou sa famille	2	4
Employeur	1	1
Anonyme / informateur	2	1
CIP	–	–
Total	5	6

La nature principale des problèmes soumis à l'attention du Bureau du syndic, dans le cadre de ces nouvelles demandes d'enquête, est présentée ci-dessous.

Tableau 3	Motif principal des demandes d'enquête reçues en 2009-2010	
Motif principal*	Orientation	Psychoéducation
Insatisfaction quant au service rendu ou quant à l'approche utilisée	2	3
Problèmes d'attitude au travail / éthique questionnée	1	2
Compétence / attitude générale / image de la profession	–	1
Abus sexuel / atteinte à l'intégrité / liens amoureux <i>(Code des professions a.59.1 / Code de déontologie a.6, a.7)</i>	1	–
Atteinte à la réputation	1	–
Total	5	6

* Il est à noter que plus d'un motif peut parfois être soulevé par un même demandeur, mais seul le motif principal est ici comptabilisé.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Bureau du syndic a requis, en vertu de l'article 121.3 du *Code des professions*, la nomination d'un syndic *ad hoc* dans deux dossiers d'enquête.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

LE MANDAT PRINCIPAL DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP) EST D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC PAR L'ÉVALUATION DE LA PRATIQUE DES MEMBRES ET D'ASSURER LE MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE ET DE LA QUALITÉ DES ACTES POSÉS PAR LES MEMBRES.

RÉUNIONS DES MEMBRES DE L'INSPECTION ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2009 ET LE 31 MARS 2010

- ▶ Au secteur orientation, le Comité a tenu neuf réunions régulières au cours de l'année.
- ▶ Au secteur psychoéducation, le Comité a tenu cinq réunions régulières au cours de l'année.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

En vertu de l'article 14 du *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle*, le Comité a déterminé, pour chacune des professions, le programme de surveillance pour l'année 2009-2010. Celui-ci a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Ordre.

CRITÈRES RETENUS POUR IDENTIFIER LES MEMBRES VISÉS PAR L'INSPECTION :

SECTEUR ORIENTATION

- ▶ membres qui exercent en pratique privée à temps partiel et à temps complet;
- ▶ membres qui œuvrent en milieu scolaire, sélectionnés au hasard;
- ▶ membres qui ont déjà reçu un questionnaire mais qui n'ont jamais été visités depuis plus de 15 ans;
- ▶ membres non en exercice revenant à la pratique;
- ▶ membres qui omettent de répondre ou qui ont répondu au questionnaire hors délai et sans entente particulière;

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

- ▶ membres qui arrivent à cinq ans de pratique;
- ▶ membres qui se réinscrivent à l'Ordre après une absence de trois ans ou plus;
- ▶ membres revenant à la pratique après cinq ans d'inactivité (en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement* c.C-26, r.48.);
- ▶ membres de tous les secteurs qui exercent auprès des personnes atteintes d'un problème de santé mentale;
- ▶ membres actifs sélectionnés au hasard en fonction d'une répartition proportionnelle par région et par secteur de pratique;
- ▶ membres actifs n'ayant jamais été inspectés lors des dernières années, sélectionnés au hasard.

QUESTIONNAIRES D'AUTOÉVALUATION DE LA PRATIQUE

Milieus de travail	C.O.	PS.ÉD.
Pratique privée	36	9
Centres jeunesse et centres de réadaptation	5	68
Milieu scolaire	75	40
Centres de la petite enfance	N/A	3
Milieu communautaire	28	8
Santé et services sociaux	6	107
Organismes gouvernementaux	7	5
Compagnies et entreprises	8	N/A
Total des questionnaires	165	240

MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

DIVISION ORIENTATION

SUZANNE LUCIER, c.o.,
présidente du Comité

CLAUDETTE CLÉMENT, c.o.

LOUISE DELISLE-LABERGE, c.o.

MONIQUE ST-AMAND, c.o.

YVON TROTTIER, c.o.

RICHARD LOCAS, c.o.,
coordonnateur à l'inspection
professionnelle et secrétaire

DIVISION PSYCHOÉDUCATION

RÉJEAN MERCIER, ps.éd.,
président de division (jusqu'en mars 2010)

CLAIRE JUTRAS, ps.éd., présidente de
division (à compter de mars 2010)

SERGE GOYETTE, ps.éd.

MIREILLE RIVERIN, ps.éd.

LIBERTAD SANCHEZ, ps.éd. (depuis
mars 2010)

RÉJEAN THOMAS, ps.éd.

CLAUDE PAQUETTE, ps.éd.,
coordonnateur à l'inspection
professionnelle et secrétaire

INSPECTEURS

RENÉ BREault, c.o.

SUZANNE GIRARD, c.o.

JOHANNE ROCRAY, c.o.

JOHANNE VACHON, c.o.

LUCILLE DAVID, ps.éd.

SERGE GOYETTE, ps.éd.

RINA PETRETTA, ps.éd.

ROBERT SCOTT, ps.éd.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Résultats de l'envoi	C.O.	PS.ÉD.
Jugés répondre aux normes	96	133
Visites déterminées	41	71
Questionnaires reportés ou annulés	27	35
Situation spéciale	1	0
Le CIP ne peut se prononcer	0	1
Référés au syndic	0	0
Total	165	240

VISITES D'INSPECTION EFFECTUÉES AU 31 MARS 2010

Milieux de travail	C.O.	PS.ÉD.
Pratique privée	11	3
Centres jeunesse et centres de réadaptation	0	27
Milieu scolaire	32	38
Centres de la petite enfance	N/A	1
Milieu communautaire	16	8
Santé et services sociaux	0	40
Organismes gouvernementaux	0	1
Compagnies et entreprises	1	N/A
Total des visites	60	118

Décisions du CIP après les visites d'inspection	C.O.	PS.ÉD.
Répondant aux normes	28	41
Correctifs à apporter	26	25
Objets d'un suivi	1	11
Suivis avec obligations	5	4
Référés au syndic	0	1
Objet d'une inspection particulière	0	2
Visites reportées / annulées	0	34
Total	60	118

INSPECTION PARTICULIÈRE DE COMPÉTENCES

Pour le secteur orientation, une inspection particulière a été menée. Compte tenu des différents délais à respecter, les recommandations du CIP seront transmises au Conseil d'administration durant l'année 2010-2011.

Pour le secteur psychoéducation, deux inspections particulières ont été menées. Pour un des cas, en vertu de l'article 113 du *Code des professions*, le CIP a recommandé au Conseil d'administration que le membre suive une formation sur l'évaluation psychoéducative et qu'il complète avec succès la formation sur la tenue de dossiers portant sur les aspects déontologiques et réglementaires ainsi que sur les aspects pratiques. Dans le deuxième cas, compte tenu des délais à respecter, les recommandations du CIP seront transmises au Conseil d'administration durant l'année 2010-2011.

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS DU CIP, SECTEUR ORIENTATION

Étant donné que durant l'année 2010-2011, plusieurs changements importants auront un impact sur l'inspection professionnelle, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Conseil d'administration de l'Ordre d'adopter un programme de surveillance de transition. Ainsi, pour l'année 2010-2011, 60 questionnaires préparatoires à une visite d'inspection seront envoyés.

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS DU CIP, SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Au cours de l'année 2009-2010, le programme de surveillance aura permis de constater que, en contexte de CSSS, les normes entourant le *dossier commun* ne sont pas toujours appliquées de façon homogène, et ce, dans l'ensemble du réseau. Les inspections ont également fait ressortir

que certains milieux peinent à offrir des bureaux rencontrant nos normes en matière de confidentialité. Cette situation ne touche cependant pas seulement les psychoéducateurs mais également d'autres professionnels.

Par ailleurs, à la suite d'une recommandation du CIP visant à éviter d'engager de coûteux frais de vérification et par souci d'équité avec la grande majorité des membres qui se conforment aux normes et règlements, le Conseil d'administration a convenu de modifier la résolution CA 98.08.21-8.03 afin que toute visite de vérification de la pratique d'un membre subséquente à une première visite et requise par la négligence de ce dernier à se conformer aux recommandations du CIP engage des frais de 100 \$ à la charge du membre fautif. Le membre aura été préalablement informé de cette résolution par une lettre l'informant d'une première visite de suivi.

CONSEIL DE DISCIPLINE

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 116 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE CONSEIL DE DISCIPLINE EST SAISI DE TOUTE PLAINTÉ FORMULÉE CONTRE UN PROFESSIONNEL POUR UNE INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU *CODE DES PROFESSIONS* OU DES RÈGLEMENTS ADOPTÉS CONFORMÉMENT AU *CODE DES PROFESSIONS*.

SECTEUR ORIENTATION

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil de discipline a entendu une plainte pour laquelle il a tenu cinq séances, dont deux par conférence téléphonique.

Dans la plainte reçue au cours de l'exercice précédent, on reproche à l'intimé d'avoir, pendant la durée de la relation professionnelle, établi des liens intimes ou amoureux avec une cliente par l'échange de nombreux courriels avec celle-ci. Au courant de cet exercice, le Conseil a déclaré l'intimé coupable et lui a imposé une amende. Le Conseil a également ordonné à l'intimé le paiement des entiers débours.

Le Conseil de discipline a recommandé au Conseil d'administration de l'Ordre :

- ▶ d'obliger l'intimé à compléter avec succès un stage;
- ▶ de suspendre le droit de l'intimé d'exercer ses activités professionnelles en pratique privée sans la supervision du conseiller d'orientation.

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte.

Dans chacun des secteurs, aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e JEAN-GUY LÉGARÉ, président

M^e GENEVIÈVE ROY, secrétaire
(en congé depuis septembre 2009)

M^e JULIE MARTIN, secrétaire (de
septembre 2009 à janvier 2010)

M^e MARIE-CHANTAL LAFRE-
NIÈRE, secrétaire (depuis janvier 2010)

SECTEUR ORIENTATION

CHANTAL ALIE, c.o.

LUCILLE BÉDARD, c.o.

GERALD SCOTT CONROD, c.o.

ALICE HAVEL, c.o.

NOUSSINA RAHIM, c.o.

NORMA WASSERMAN, c.o.

HECTOR CAYA, c.o.

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

YVES BOUFFARD, ps.éd.

JACQUES GRÉGOIRE, ps.éd.

ANDRÉE LE BLANC, ps.éd.

DIANE MÉTAYER, ps.éd.

COMITÉ DE RÉVISION

COMITÉ DE RÉVISION

LOUIS ROY, c.o., président

KATHY CAYER-DAIGLE, c.o.

FRANCINE CHASSÉ, c.o.

LOUISE MONAST, c.o.

ROLLAND STEBENNE, c.o.

JEAN HÉNAULT, ps.éd.

DOMINIQUE MARTINET, ps.éd.

LYNE CARRIER-DEMERS,
représentante du public nommée
par l'Office des professions

CLAIRE LAVERGNE,
représentante du public nommée
par l'Office des professions

RAYMOND PROULX,
représentant du public nommé
par l'Office des professions

M^e GENEVIÈVE ROY, secrétaire (avril
à septembre 2009)

M^e JULIE MARTIN, secrétaire
(septembre 2009 à janvier 2010)

M^e MARIE-CHANTAL LAFRENIÈRE,
secrétaire (depuis janvier 2010)

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 123.3 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ DE RÉVISION A POUR FONCTION DE DONNER, À TOUTE PERSONNE QUI LE LUI REQUIERT ET QUI A DÉJÀ DEMANDÉ AU SYNDIC LA TENUE D'UNE ENQUÊTE, UN AVIS RELATIVEMENT À LA DÉCISION DU SYNDIC OU D'UN SYNDIC ADJOINT DE NE PAS PORTER PLAINTÉ CONTRE LE PROFESSIONNEL.

Il n'y a eu aucune demande d'avis présentée hors délai.

SECTEUR ORIENTATION

Le Comité s'est réuni deux fois durant l'exercice. Il a reçu deux demandes d'avis pour lesquelles il a maintenu la décision du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Le Comité s'est réuni deux fois durant l'exercice. Il a reçu deux demandes d'avis pour lesquelles il a maintenu la décision du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE

SECTEUR ORIENTATION

Nombre d'enquêtes complétées : 5

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Nombre d'enquêtes complétées : 5

Aucune poursuite pénale n'a été intentée portant sur l'usurpation de titre.

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

PASCALE DESCARY, ps.éd.

JEAN-PIERRE HICK, c.o.

MIREILLE TESOLIN, c.o.

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Absence d'activité en arbitrage des comptes.

COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE

LE COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE A POUR MANDAT D'EXAMINER LES DEMANDES D'ÉQUIVALENCE À L'ORDRE ET DE FAIRE LES RECOMMANDATIONS APPROPRIÉES SELON LE *CODE DES PROFESSIONS*, LE *RÈGLEMENT SUR LES DIPLÔMES DÉLIVRÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DÉSIGNÉS QUI DONNENT DROIT AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES DES ORDRES PROFESSIONNELS*, LE *RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE POUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE L'ORDRE* ET LA RÉGLEMENTATION DE LA CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. LE COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE SIÈGE EN DEUX SECTEURS.

SECTEUR ORIENTATION

Le Comité des admissions par équivalence du secteur orientation a tenu sept réunions au cours de l'année. Au cours de ces réunions, il a :

- ▶ étudié 23 dossiers de demande d'admission par voie d'équivalence. Le Comité a recommandé la délivrance d'un permis restrictif temporaire au Comité exécutif pour 13 candidats, a exigé une formation supplémentaire à 20 candidats, a refusé l'équivalence à deux candidats ne satisfaisant pas aux exigences et a recommandé la délivrance d'un permis sans condition à l'un d'entre eux;
- ▶ étudié la candidature de quatre candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme. De ceux-ci, un candidat a été réinscrit sans condition et le Comité a recommandé d'imposer un stage aux trois autres;
- ▶ étudié la candidature de 15 candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir omis de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de cinq ans. De ceux-ci, neuf candidats ont été réinscrits sans condition et le Comité a recommandé d'imposer un stage aux six autres.

Demands de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	8	—	8	—	—
Hors du Canada	6	—	5	1	—
Au Québec	9	1	7	1	—

Demands de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	2	—
Cours et stage	6	5

Demands de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	—	—
Cours et stage	—	—

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux Demands de délivrance

	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	2	1	1	—
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	22	13	9	—

COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE

SECTEUR ORIENTATION

RENÉ BARRETTE, c.o.
STÉPHANIE BOURQUE, c.o.
GENEVIÈVE DUPONT, c.o.
DENIS FAFARD, c.o.
ANDRÉE GODIN, c.o.
GENEVIÈVE PROTEAU, c.o.
RICHARD LOCAS, c.o., secrétaire

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

SUZANNE BERNIER, ps.éd.
RACHEL BLUTEAU, ps.éd.
JOSÉE LEHOX, ps.éd.
DOMINIQUE TRUDEL, ps.éd.,
secrétaire

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Le Comité des admissions par équivalence du secteur psychoéducation a tenu huit réunions au cours desquelles il a :

- ▶ étudié 59 demandes d'admission par voie d'équivalence de formation. Le Comité a recommandé la délivrance d'un permis restrictif temporaire au Comité exécutif pour 24 candidats, a exigé une formation supplémentaire à 29 candidats, a recommandé la délivrance d'un permis sans condition à deux candidats et a refusé l'admission à quatre candidats ne satisfaisant pas aux exigences ;
- ▶ étudié la candidature de huit candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Le Comité a recommandé la délivrance d'un permis sans condition à quatre d'entre eux et a recommandé la délivrance d'un permis et l'imposition d'un stage aux quatre autres candidats ;
- ▶ étudié la candidature de 12 candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir omis de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de cinq ans. Le Comité a recommandé la délivrance d'un permis sans condition à huit d'entre eux et a recommandé la délivrance d'un permis et l'imposition d'un stage aux quatre autres candidats.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	4	—	3	1	—
Hors du Canada	3	—	3	—	—
Au Québec	55	2	47	3	3

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	—	2
Cours et stage	3	1

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	—	—
Cours et stage	—	—

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux Demandes de délivrance

	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	—	—	—	—
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du Code des professions	57	33	20	4

ACTIONS MENÉES POUR FACILITER LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

L'Ordre a demandé, par le biais du Comité de la formation, une collaboration des universités pour permettre aux candidats de compléter les exigences de l'Ordre. La difficulté de compléter les exigences requises semble majeure.

L'Ordre a mis sur pied certaines formations, notamment en déontologie, mais le nombre de candidats présentant des demandes d'équivalence ne permet pas d'organiser des cohortes pour dispenser d'autres cours.

Nous avons aussi organisé des formations à distance ainsi que des formations par tutorat.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de permis	C.O.	PS.ÉD.
Demandes de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du <i>Code des professions</i>)	78	112
Demandes de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	78	112
Demandes de permis refusées fondées sur la détention d'un diplôme	0	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	23	62
Demandes de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	21	55
Demandes de permis refusées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	2	4

MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION, DIVISION ORIENTATION

LAURENT MATTE, c.o., président du secteur orientation de l'OCCOPPQ

MARCEL MONETTE, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, nommé par la CRÉPUQ

EDWIDGE DESJARDINS, c.o., professeure à l'Université du Québec à Montréal, nommée par la CRÉPUQ

MARIE-CHRISTINE MORENCY, nommée par le MELS (jusqu'en décembre 2009)

MARIE-CLAUDE RIOPEL, nommée par le MELS (depuis décembre 2009)

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale adjointe de l'OCCOPPQ

MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION, DIVISION PSYCHOÉDUCATION

DIANE BLAIN-LAMOUREUX, ps.éd., présidente du secteur psychoéducation de l'OCCOPPQ

LISE LEBLANC, ps.éd., professeure à l'UQO, nommée par la CRÉPUQ

LAURIER FORTIN, ps.éd., professeur à l'Université de Sherbrooke, nommé par la CRÉPUQ

CAROLINE BOILY, nommée par le MELS

RENÉE VERVILLE, c.o., M.A.P., directrice générale et secrétaire de l'OCCOPPQ, présidente du Comité

COMITÉ DE LA FORMATION

DIVISION ORIENTATION

Le Comité de la formation a tenu deux réunions au cours de l'exercice 2009-2010, la première le 29 mai 2009 et la deuxième, le 4 décembre 2009. Le Comité s'est également rencontré le 12 février 2010 pour une séance de travail sur le projet de loi 21. Cette séance de travail a permis aux membres de revoir la démarche du Comité d'experts sur la modernisation des professions en santé mentale et en relations humaines et de comprendre les incidences réelles du projet de loi 21 sur la formation initiale.

Lors de ces rencontres avec les représentants des universités offrant la formation initiale en orientation, chaque université a dressé un portrait de la clientèle inscrite au baccalauréat et à la maîtrise et présenté les projets de formation particuliers en cours dans les départements. L'Ordre a aussi tenu informés les membres du Comité des démarches pour la dissolution de l'Ordre et du processus de création de deux ordres distincts.

Les membres du Comité ont réitéré l'importance d'une présence régulière de l'Ordre auprès des étudiants en orientation. Une première ébauche d'un programme d'accueil et d'insertion socioprofessionnelle des nouveaux membres a été déposée et devra être discutée en 2010-2011.

DIVISION PSYCHOÉDUCATION

Au cours de l'année 2009-2010, le Comité de la formation, division psychoéducation, s'est réuni à deux reprises, le 1^{er} mai et le 20 novembre 2009.

Les échanges ont notamment porté sur le contenu des programmes de baccalauréat et de maîtrise en psychoéducation, compte tenu de la réforme du système professionnel (projet de loi 21) et des travaux menés par un comité interuniversitaire au sujet de la formation des psychoéducateurs à l'évaluation.

Il a aussi été question du projet mené par les coordonnatrices de stages pour doter les milieux de formation en psychoéducation d'un modèle de supervision.

L'ouverture, à l'automne 2009, de deux programmes de doctorat en psychoéducation, l'un à l'Université de Montréal et l'autre, à l'Université du Québec à Trois-Rivières, a été soulignée par le Comité de la formation comme une voie d'avenir pour le développement de la profession.

Finalement, un mandat a été confié à un comité de travail pour réviser les normes d'admission auxquelles les programmes de formation initiale en psychoéducation doivent se conformer. Les travaux de ce comité s'achèveront prochainement avec le dépôt, au Comité de la formation, d'une proposition formelle de normes d'admission.

ACCREDITATIONS

ACCREDITATION À LA PRATIQUE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec reconnaît les membres qui ont complété une formation d'un niveau supérieur dans le champ de la psychothérapie par le moyen d'une accréditation.

Les membres qui reçoivent cette accréditation ont démontré qu'ils avaient acquis une approche cohérente et intégrée de la psychothérapie. Ils ont répondu à des exigences de formation théorique et pratique et l'accréditation se veut une reconnaissance officielle de leur compétence.

Un comité est chargé d'étudier les demandes d'accréditation à la pratique de la psychothérapie et de faire des recommandations au Comité exécutif qui décerne cette accréditation. En 2009-2010, le Comité s'est réuni à neuf reprises. Il a recommandé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie de huit membres, cinq conseillers d'orientation et trois psychoéducateurs, et ces recommandations ont été entérinées par le Comité exécutif.

Au 31 mars 2010, l'Ordre comptait parmi ses membres qui sont accrédités à la pratique de la psychothérapie, 73 conseillers d'orientation, 26 psychoéducateurs et un membre qui détient les deux permis.

ACCREDITATION À LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale, selon la *Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale*, ne peut être exercée que par des personnes accréditées. Les conseillers d'orientation sont parmi les professionnels pouvant être accrédités à la pratique de la médiation familiale.

L'Ordre est un des organismes accréditeurs et doit voir à ce que les candidats rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. Afin de s'assurer d'une uniformité dans les études de dossiers, le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) a créé un Comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale. Deux conseillers d'orientation ont été nommés par le Conseil d'administration pour représenter l'Ordre sur ce Comité.

Le Comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale a recommandé la prolongation de l'engagement de l'accréditation d'une conseillère d'orientation, pour lui permettre de compléter ses mandats; le Comité exécutif a adopté cette recommandation.

Au 31 mars 2010, l'Ordre comptait parmi ses membres actifs 19 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la médiation familiale.

MEMBRES DU COMITÉ D'ACCREDITATION DE LA PRATIQUE À LA PSYCHOTHÉRAPIE

MONIQUE ADAM, c.o.

ALAIN DUBOIS, c.o.

GINETTE DOYON, ps.éd.

RENÉE VERVILLE, c.o., M.A.P., directrice générale et secrétaire de l'OCCOPPQ

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale adjointe de l'OCCOPPQ

MEMBRES DÉLÉGUÉS AU COAMF

GERALD SCHOEL, c.o.

MARIO THERRIEN, c.o.

COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES

LES COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES ASSURENT PLUSIEURS FONCTIONS. TOUT D'ABORD, ILS ALIMENTENT L'ORDRE QUANT AUX PRINCIPAUX ENJEUX PROFESSIONNELS ET STRATÉGIQUES PERTINENTS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DANS UN SECTEUR DE TRAVAIL PARTICULIER. AUSSI, SELON LA DEMANDE, ILS FORMULENT UN AVIS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN ASPECT DE L'EXERCICE DE SA MISSION. ENSUITE, CES COMITÉS FAVORISENT LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX D'ÉCHANGE ET DE SOUTIEN ENTRE LES MEMBRES DE LA PROFESSION EXERÇANT DANS UN SECTEUR PARTICULIER, AINSI QUE LA CONCERTATION ENTRE LES MEMBRES APPELÉS À EXERCER LA PROFESSION DANS DES SECTEURS DE TRAVAIL COMPLÉMENTAIRES. ENFIN, ILS CONTRIBUENT À DIVERSES ACTIVITÉS VISANT À FAIRE CONNAÎTRE L'APPORT DE LA PROFESSION DANS DIFFÉRENTS DOMAINES ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES DEUX PROFESSIONS DANS LES SECTEURS PERTINENTS. LES COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES SE RÉUNISSENT ENVIRON QUATRE FOIS PAR ANNÉE. L'ORDRE COMPTE ACTUELLEMENT 12 COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES.

POUR LES DEUX SECTEURS

Comité de la formation continue

SECTEUR ORIENTATION

Groupe de travail sur l'orientation en milieu scolaire

Groupe de travail sur la pertinence sociale

Groupe de travail sur la pratique des c.o. dans les organisations

Groupe de travail sur le *Guide d'évaluation en orientation*

Groupe de travail sur la reconnaissance des acquis et des compétences

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Comité des psychoéducateurs en milieu scolaire

Comité des psychoéducateurs en santé mentale enfants, jeunes et familles

Comité des psychoéducateurs du secteur de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement

Comité du dossier du magazine *en pratique*

Comité des psychoéducateurs en CSSS-CLSC

Regroupement des psychoéducateurs en santé mentale adulte

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

Au secteur orientation, neuf activités différentes ont été offertes au cours de l'année, et ce, dans plusieurs régions du Québec : Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Drummondville, Boucherville et Alma. Ces activités incluent la Journée de formation continue qui s'est déroulée à l'automne 2009 (18 septembre) à Montréal. Les activités visaient à soutenir les membres dans l'augmentation de leurs compétences en intervention, en mesure et évaluation et dans la gestion de leur pratique.

Au secteur psychoéducation, la formation continue a particulièrement porté sur l'évaluation psychoéducative, dont les concepts et la démarche ont été récemment précisés avec la publication du *Guide d'évaluation psychoéducative*. La session de formation développée à ce sujet a été offerte à travers le Québec. Plus de la moitié des activités offertes

durant l'année se sont d'ailleurs tenues à l'extérieur de la région montréalaise, dont le colloque du secteur psychoéducation.

Étant donné la centration sur l'évaluation psychoéducative, une seule activité originale s'est ajoutée au programme de l'année, soit celle sur les troubles de l'attachement. Finalement, l'Ordre a assuré la formation des intervenants dans l'utilisation du programme *Gang de choix*.

Les deux volets de la formation à distance en tenue de dossiers constituent d'autres modalités de perfectionnement accessibles tant aux conseillers d'orientation qu'aux psychoéducateurs de tous les horizons de pratique.

Secteur orientation	Séances tenues	Participants
Déontologie et pratique professionnelle (demande spéciale) (6 heures)	3	63
Évaluer les difficultés d'apprentissage (6 heures)	1	34
Évaluer la personnalité (6 heures)	1	25
Sentiment d'efficacité personnelle (SEP) et orientation (6 heures)	2	39
Intervenir efficacement auprès des clients de la CSST, SAAQ et autres programmes d'assurance (6 heures)	2	20
Médiation familiale, formation de base (60 heures)	1	13
La rédaction de rapports (3 heures)	1	39
Les Matrices de Raven et le dépistage des difficultés d'apprentissage (6 heures)	1	32
L'indécision : un cas, trois approches (6 heures)	2	91
Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (formation à distance) (20 heures)	N/A	7
Tenue de dossiers : aspects pratiques (formation à distance) (15 heures)	N/A	2
Total	14	365

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

Secteur psychoéducation	Séances tenues	Participants
Évaluation psychoéducative (6 heures)	11	284
Achenbach (6 heures)	4	60
Troubles de l'attachement à la petite enfance (12 heures)	1	26
Exercer son jugement professionnel (6 heures)	4	93
Démarrer une pratique privée (6 heures)	1	25
Gang de choix (5 heures)	3	41
Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (formation à distance) (20 heures)	N/A	18
Tenue de dossiers : aspects pratiques (formation à distance) (15 heures)	N/A	8
Colloque 2009 - Secteur psychoéducation, sous le thème <i>La rigueur... sous toutes ses formes</i>	1	450
Total	25	1005

Secteurs orientation et psychoéducation	Séances tenues	Participants
Journée de formation continue 2009	1	63 c.o. 24 ps.éd.

GRAND TOTAL	40	428 c.o. 1029 ps.éd.
--------------------	-----------	---------------------------------

ÉTATS FINANCIERS
VÉRIFIÉS
AU 31 MARS 2010



Ordre
des conseillers
et conseillères
d'orientation



et des
psychoéducateurs et
psychoéducatrices
du Québec

UN ORDRE DEUX PROFESSIONS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION ET DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2010, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Société de participation de comptables agréés

Laval (Québec)

Le 9 juin 2010

ÉTAT DES RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2010	TOTAL 2009
	Orientation	Psychoéducation	Total			
PRODUITS						
Cotisations	842 043 \$	1 241 195 \$	2 083 238 \$	– \$	2 083 238 \$	2 007 926 \$
Admission	29 277	36 174	65 451	–	65 451	73 949
Intérêts	5 523	7 947	13 470	–	13 470	48 724
Publications	69 648	14 040	83 688	–	83 688	49 862
Activités de formation	38 458	202 329	240 787	–	240 787	334 530
Projet gangs de rue	–	33 284	33 284	–	33 284	73 418
Communauté virtuelle	15 000	–	15 000	–	15 000	30 000
Ristournes	–	–	–	44 598	44 598	28 822
Divers	15 755	14 775	30 530	–	30 530	40 839
	<u>1 015 704</u>	<u>1 549 744</u>	<u>2 565 448</u>	<u>44 598</u>	<u>2 610 046</u>	<u>2 688 070</u>
CHARGES						
Administration (Annexe A)	484 708	576 777	1 061 485	–	1 061 485	1 028 900
Surveillance (Annexe B)	149 066	180 795	329 861	–	329 861	372 504
Affaires professionnelles (Annexe C)	137 964	229 242	367 206	–	367 206	399 248
Formation (Annexe D)	67 726	179 798	247 524	–	247 524	305 082
Promotion et communication (Annexe E)	162 328	166 133	328 461	–	328 461	289 453
	<u>1 001 792</u>	<u>1 332 745</u>	<u>2 334 537</u>	<u>–</u>	<u>2 334 537</u>	<u>2 395 187</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ACTIVITÉS PARTICULIÈRES	13 912	216 999	230 911	44 598	275 509	292 883
ACTIVITÉS PARTICULIÈRES (Annexe F)	95 255	95 254	190 509	–	190 509	112 921
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(81 343) \$	121 745 \$	40 402 \$	44 598 \$	85 000 \$	179 962 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

FONDS

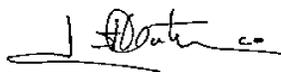
	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2010	TOTAL 2009
	Affecté	Non affecté	Total			
SOLDE AU DÉBUT	1 263 898 \$	– \$	1 263 898 \$	118 008 \$	1 381 906 \$	1 201 944 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(247 560)	287 962	40 402	44 598	85 000	179 962
Affectation au secteur psychoéducation	201 037	(201 037)	–	–	–	–
Affectation au secteur orientation	(2 051)	2 051	–	–	–	–
Affectation aux immobilisations	88 976	(88 976)	–	–	–	–
SOLDE À LA FIN	1 304 300 \$	– \$	1 304 300 \$	162 606 \$	1 466 906 \$	1 381 906 \$

BILAN
au 31 mars 2010

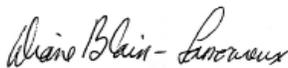
FONDS

	Administration	Assurance responsabilité	TOTAL 2010	TOTAL 2009
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	327 516 \$	– \$	327 516 \$	130 200 \$
Placements temporaires (note 3)	1 472 071	–	1 472 071	1 508 601
Débiteurs (note 4)	26 787	–	26 787	15 462
Stocks (note 5)	31 706	–	31 706	36 260
Frais imputables au prochain exercice	55 601	–	55 601	53 478
	<u>1 913 681</u>	<u>–</u>	<u>1 913 681</u>	<u>1 744 001</u>
PLACEMENT (note 6)	–	162 606	162 606	118 008
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	147 169	–	147 169	118 676
	<u>2 060 850 \$</u>	<u>162 606 \$</u>	<u>2 223 456 \$</u>	<u>1 980 685 \$</u>
PASSIF ET ACTIF NET				
À COURT TERME				
Créditeurs et charges à payer (note 8)	148 493 \$	– \$	148 493 \$	100 002 \$
Produits perçus d'avance	608 057	–	608 057	498 777
	<u>756 550</u>	<u>–</u>	<u>756 550</u>	<u>598 779</u>
ACTIF NET (note 9)	<u>1 304 300</u>	<u>162 606</u>	<u>1 466 906</u>	<u>1 381 906</u>
	<u>2 060 850 \$</u>	<u>162 606 \$</u>	<u>2 223 456 \$</u>	<u>1 980 685 \$</u>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 12)				

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



LAURENT MATTE, c.o.
président du secteur orientation
de l'OCCOPPQ, président de l'Ordre



DIANE BLAIN-LAMOUREUX, ps.éd.
présidente du secteur psychoéducation de
l'OCCOPPQ, vice-présidente de l'Ordre

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé au 31 mars 2010

	2010	2009
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	85 000 \$	179 962 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	60 482	45 523
	145 482	225 485
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	148 877	97 496
	294 359	322 981
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'un placement	(44 598)	(28 822)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(88 975)	(59 442)
	(133 573)	(88 264)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	160 786	234 717
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	1 638 801	1 404 084
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	1 799 587 \$	1 638 801 \$
Constitués de :		
Encaisse	327 516 \$	130 200 \$
Placements temporaires	1 472 071	1 508 601
	1 799 587 \$	1 638 801 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2010

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du *Code des professions du Québec*. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation et de psychoéducation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice des deux professions et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, conséquemment, exempté de l'impôt.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

STOCKS

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

PLACEMENTS

Les placements temporaires sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions et représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la valeur marchande selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel il se produit.

Les placements à long terme sont présentés au coût et réduits en cas de perte de valeur durable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

		Matériel informatique	
Améliorations locatives	5 ans	Logiciels	5 ans
Mobilier et équipement	5 ans	Autres	3 ans

CONSTATATION DES PRODUITS

Cotisations des membres

Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Abonnements et autres revenus

Les produits provenant des abonnements et des autres revenus sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2010

3 PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2010	2009
Unités de fonds mutuels (valeur du marché de 1 472 071 \$; 1 508 601 \$ en 2009)	1 472 071 \$	1 508 601 \$

4 DÉBITEURS

	2010	2009
Clients et divers	26 787 \$	15 462 \$

5 STOCKS

	2010	2009
Papeterie et fournitures de bureau	31 706 \$	36 260 \$

6 PLACEMENT

Le placement est constitué de sommes en dépôt dans le fonds de stabilisation des primes gérées par « La Capitale assurances générales », portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, en date du jour du calcul, soit le 30 septembre et le 31 mars de chaque année, diminué ou majoré de 0,5 % à 1 % selon le total du fonds.

7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2010 Valeur nette	2009 Valeur nette
Améliorations locatives	12 568 \$	12 568 \$	– \$	1 075 \$
Mobilier et équipement	119 283	118 452	831	1 969
Matériel informatique	273 875	127 537	146 338	115 632
	405 726 \$	258 557 \$	147 169 \$	118 676 \$

8 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2010	2009
Fournisseurs et frais courus	116 775 \$	61 759 \$
Retenues à la source	379 \$	– \$
Salaires à payer	12 861	6 823
Taxes à la consommation	18 478	31 420
	148 493 \$	100 002 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2010

9 ACTIF NET

	2010	2009
Immobilisations	147 169 \$	118 676 \$
Affecté au fonds de réserve	500 000	500 000
Affecté au secteur psychoéducation	406 804	280 767
Affecté au secteur orientation	100 327	177 377
Affecté au fonds d'assurance responsabilité	162 606	118 008
Affecté à l'exercice subséquent (projet de séparation)	150 000	187 078
	1 466 906 \$	1 381 906 \$

Le fonds d'assurance responsabilité provient des ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

10 VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2010	2009
Débiteurs	(11 325) \$	28 573 \$
Stocks	4 554	(8 918)
Frais imputables au prochain exercice	(2 123)	(1 930)
Créditeurs et charges à payer	48 491	25 355
Produits perçus d'avance	109 280	54 416
	148 877 \$	97 496 \$

11 RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 41 398 \$ et 10 534 \$ (43 837 \$ et 13 043 \$ en 2009) respectivement.

12 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

LOCATION DE BUREAUX

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 31 décembre 2011, pour un montant minimal de 1 193 770 \$. Les loyers minimaux pour les deux prochains exercices sont les suivants :

2011	122 519 \$	2012	91 889 \$
------	------------	------	-----------

Ce bail comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2010

LOCATION D'UN COPIEUR

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur-télécopieur pour un montant total de 55 923 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 2 542 \$ échéant en décembre 2010. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2010 est de 5 083 \$.

LOCATION D'UN TIMBREUR ET D'UNE BALANCE POSTALE

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbreur avec compteur et une balance postale pour un montant total de 21 184 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 963 \$ échéant en août 2010. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2010 est de 963 \$.

13 INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes débiteurs. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Étant donné que les produits d'intérêts générés par la gestion des excédents temporaires de liquidités ne constituent qu'un revenu accessoire pour l'Ordre, les risques associés à une variation des taux d'intérêts sont minimes.

JUSTE VALEUR

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable des justes valeurs en raison de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des éléments à long terme ne sont pas disponibles au prix d'un effort raisonnable.

14 ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

L'Ordre a entrepris des démarches auprès de l'Office des professions afin d'en arriver à la création de deux ordres distincts pour les conseillers d'orientation et les psychoéducateurs. Advenant la séparation des deux secteurs de l'Ordre, l'actif net non déjà affecté à l'un des secteurs sera partagé de la façon suivante :

Immobilisations et fonds de réserve : 60 % pour le secteur psychoéducation et 40 % pour le secteur orientation.

Fonds d'assurance responsabilité : le partage sera effectué en fonction du nombre de membres assurés de chacun des secteurs.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2010	TOTAL 2009
	Orientation	Psychoéducation	Total			
ANNEXE A – administration						
Salaires	153 664 \$	185 166 \$	338 830 \$	– \$	338 830 \$	350 737 \$
Avantages sociaux	33 977	46 100	80 077	–	80 077	80 401
Frais de représentation et de déplacements	12 957	18 057	31 014	–	31 014	30 867
Frais de perfectionnement	6 691	7 183	13 874	–	13 874	3 383
Honoraires	67 162	64 348	131 510	–	131 510	132 954
Loyer et aménagements	67 785	82 833	150 618	–	150 618	145 007
Assurances	2 689	3 285	5 974	–	5 974	6 231
Impression	15 696	19 393	35 089	–	35 089	31 519
Photocopieur	2 378	3 165	5 543	–	5 543	8 104
Frais de courrier	27 045	33 675	60 720	–	60 720	84 143
Télécommunications	8 658	9 943	18 601	–	18 601	17 099
Entretien et équipement de bureau	185	185	370	–	370	153
Fournitures de gestion informatisée	10 655	13 237	23 892	–	23 892	26 477
Frais de programmation	2 355	3 205	5 560	–	5 560	1 723
Fournitures de bureau	716	826	1 542	–	1 542	1 064
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	8 864	12 028	20 892	–	20 892	3 545
Divers	1 091	1 149	2 240	–	2 240	1 502
Honoraires professionnels	22 214	24 378	46 592	–	46 592	25 801
Frais du Comité exécutif et Conseil d'administration	23 972	34 496	58 468	–	58 468	47 564
Cotisations à d'autres associations	13 737	11 787	25 524	–	25 524	22 697
Abonnements et documentation	623	679	1 302	–	1 302	1 518
Amortissement des améliorations locatives	538	538	1 076	–	1 076	1 076
Amortissement du matériel informatique	520	520	1 040	–	1 040	4 198
Amortissement du mobilier et équipement	536	601	1 137	–	1 137	1 137
	484 708 \$	576 777 \$	1 061 485 \$	– \$	1 061 485 \$	1 028 900 \$

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2010	TOTAL 2009
	Orientation	Psychoéducation	Total			
ANNEXE B – surveillance						
ADMISSION						
Salaires	16 380 \$	31 795 \$	48 175 \$	– \$	48 175 \$	40 852 \$
Avantages sociaux	2 444	4 744	7 188	–	7 188	6 346
Frais généraux	3 770	6 778	10 548	–	10 548	12 226
	<u>22 594</u>	<u>43 317</u>	<u>65 911</u>	<u>–</u>	<u>65 911</u>	<u>59 424</u>
INSPECTION PROFESSIONNELLE						
Salaires	33 939	19 932	53 871	–	53 871	63 097
Avantages sociaux	4 663	2 739	7 402	–	7 402	9 369
Honoraires	20 629	48 228	68 857	–	68 857	63 417
Frais de représentation et de déplacements	8 899	7 869	16 768	–	16 768	17 685
Frais généraux	5 083	5 450	10 533	–	10 533	13 625
	<u>73 213</u>	<u>84 218</u>	<u>157 431</u>	<u>–</u>	<u>157 431</u>	<u>167 193</u>
BUREAU DU SYNDIC ET DISCIPLINE						
Salaires	8 404	8 404	16 808	–	16 808	10 218
Avantages sociaux	1 378	1 379	2 757	–	2 757	1 612
Honoraires	33 731	33 732	67 463	–	67 463	86 690
Frais de représentation et de déplacements	3 630	3 631	7 261	–	7 261	7 098
Frais généraux	2 973	2 972	5 945	–	5 945	10 604
Frais légaux	3 143	3 142	6 285	–	6 285	29 665
	<u>53 259</u>	<u>53 260</u>	<u>106 519</u>	<u>–</u>	<u>106 519</u>	<u>145 887</u>
	<u>149 066 \$</u>	<u>180 795 \$</u>	<u>329 861 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>329 861 \$</u>	<u>372 504 \$</u>

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2010	TOTAL 2009
	Orientation	Psychoéducation	Total			
ANNEXE C – affaires professionnelles						
Salaires	81 477 \$	146 427 \$	227 904 \$	– \$	227 904 \$	223 499 \$
Avantages sociaux	12 110	9 580	21 690	–	21 690	20 164
Frais de représentation et de déplacements	2 538	2 118	4 656	–	4 656	5 925
Projet gangs de rue	-	28 117	28 117	–	28 117	52 364
Frais généraux	513	142	655	–	655	234
Activités en région	-	2 117	2 117	–	2 117	-
Frais des comités	12 218	11 521	23 739	–	23 739	28 458
Communauté virtuelle	17 108	-	17 108	–	17 108	27 384
Maintien du répertoire d'outils	12 000	29 220	41 220	–	41 220	41 220
	137 964 \$	229 242 \$	367 206 \$	– \$	367 206 \$	399 248 \$
ANNEXE D – formation						
Salaires	19 463 \$	30 441 \$	49 904 \$	–	49 904 \$	64 386 \$
Avantages sociaux	2 873	4 494	7 367	–	7 367	11 312
Frais de déplacements	1 969	4 367	6 336	–	6 336	8 371
Frais du colloque	3 875	85 112	88 987	–	88 987	129 063
Formation continue	39 546	55 384	94 930	–	94 930	91 950
	67 726 \$	179 798 \$	247 524 \$	– \$	247 524 \$	305 082 \$

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2010	TOTAL 2009
	Orientation	Psychoéducation	Total			
ANNEXE E – promotion et communications						
Salaires	68 849 \$	77 640 \$	146 489 \$	– \$	146 489 \$	124 470 \$
Avantages sociaux	9 672	10 906	20 578	–	20 578	16 543
Frais de représentation et de déplacements	3 402	419	3 821	–	3 821	625
Participation aux salons	7 200	6 133	13 333	–	13 333	11 231
Promotion et publicité	50 550	17 312	67 862	–	67 862	57 815
Frais généraux	3 066	2 710	5 776	–	5 776	11 651
Publications	15 795	13 769	29 564	–	29 564	20 153
Autres publications	3 080	36 530	39 610	–	39 610	42 076
Site Internet partie membres	714	714	1 428	–	1 428	4 489
	162 328 \$	166 133 \$	328 461 \$	– \$	328 461 \$	289 053 \$
ANNEXE F – activités particulières						
Projet de séparation	48 747 \$	48 746 \$	97 493 \$	–	97 493 \$	72 197 \$
Projet informatique*	46 508	46 508	93 016	–	93 016	40 724
	95 255 \$	95 254 \$	190 509 \$	– \$	190 509 \$	112 921 \$

* Une charge d'amortissement au montant de 57 230 \$ (39 112 \$ en 2009) est incluse dans le compte « projet informatique ».

OCCOPPQ 1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest, bureau 520, Montréal (Québec) H3M 3E2
téléphone : 514 737-4717 • 1 800 363-2643 • ordre@occoppq.qc.ca • www.occoppq.qc.ca